Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901193-20251218-D_2025_41-DE

Lanrivoaré
eeun ha kaloneg

République Française

Département du Finistère

Canton de Saint Renan

COMMUNE DE LANRIVOARE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

Date du conseil municipal 16/12/2025	**Délibération N° D_2025_41**
Date de la convocation 09/12/2025	**FIXATION DES TARIFS DE L'ESPACE JEUNES AU TITRE DE 2026**
Date de l'affichage 18/12/2025	
Date de transmission au contrôle de légalité 18/12/2025	
Nombre de membres En exercice : 15 En présence : 14 Votant : 15	

Le seize décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, en la salle « André Malraux » de la Maison de la Culture et des Loisirs se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, convoqués le 9 décembre 2025.

Etaient présents :
Pascale ANDRÉ, Joseph RAGUÉNÈS, Céline BOENNEC-KEREBEL, Joseph ARZEL, Monique CORNEN, Jean-Luc KERGLONOU, Elisabeth LE GALL, Isabelle LAMOUR, Jean-Jacques STÉPHAN, Thierry BILCOT, Anne TARTU, Adeline PRENVEILLE, Thibaud IDOUX et Marc JEZEQUEL.

Etaient absents excusés :
Caroline BOURDIER GARREC pouvoir donné à Adeline PRENVEILLE

Madame Monique CORNEN est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901193-20251218-D_2025_41-DE

➲ Exposé

Madame Céline BOENNEC-KEREBEL rappelle que la municipalité a attribué la concession de service public pour la gestion de l'animation jeunesse à Léo Lagrange Ouest depuis le 1er janvier 2025. Toutefois, la municipalité doit fixer les tarifs chaque année avant le 31 décembre de l'année N+1.

Les tarifs proposés sont identiques pour Milizac et Lanrivoaré. Les tarifs pour l'année 2026 demeurent inchangés par rapport à 2025.

Le barème appliqué aux familles est déterminé par le prix unitaire du tarif groupe. Les coûts liés au transport, l'encadrement et aux frais supplémentaires ne sont pas inclus dans ce tarif.

➲ Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024_050 en date du 16 décembre 2024 relative aux tarifs de l'espace jeunes au titre de l'année 2025,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il convient de fixer des tarifs pour l'espace jeunes à appliquer pour l'année 2026,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 02 décembre 2025,

➲ Décide

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), le conseil municipal décide :

ARTICLE 1 :
APPROUVE les tarifs proposés pour les activités de l'espace jeunes, tels que définis ci-après :

MILIZAC GUIPRONVEL — Lanrivoaré

QF	0-749	750-999	1000-1499	Sup 1500
Activité A	2 €	3 €	4 €	5 €
Activité B	4 €	6 €	8 €	10 €
Activité C	6 €	9 €	12 €	15 €
Activité D	8 €	12 €	16 €	20 €
Activité E	18 €	22 €	26 €	30 €
Repas	3 €			

ARTICLE 2 :
AUTORISE le délégateur du service public à les appliquer à partir du 1er janvier 2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.

Lanrivoaré, le 18 décembre 2025,

Le Maire,
Pascale ANDRÉ,

MAIRIE DE LANRIVOARE 29290

La secrétaire de séance,
Monique CORNEN,